

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par  
M. Marcangeli

-----

**ARTICLE 5**

À la fin de l'alinéa 5, substituer au mot :

« âgé »

le mot :

« jeune ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but de permettre le renouvellement de la représentation départementale auquel la majorité semble si attachée.